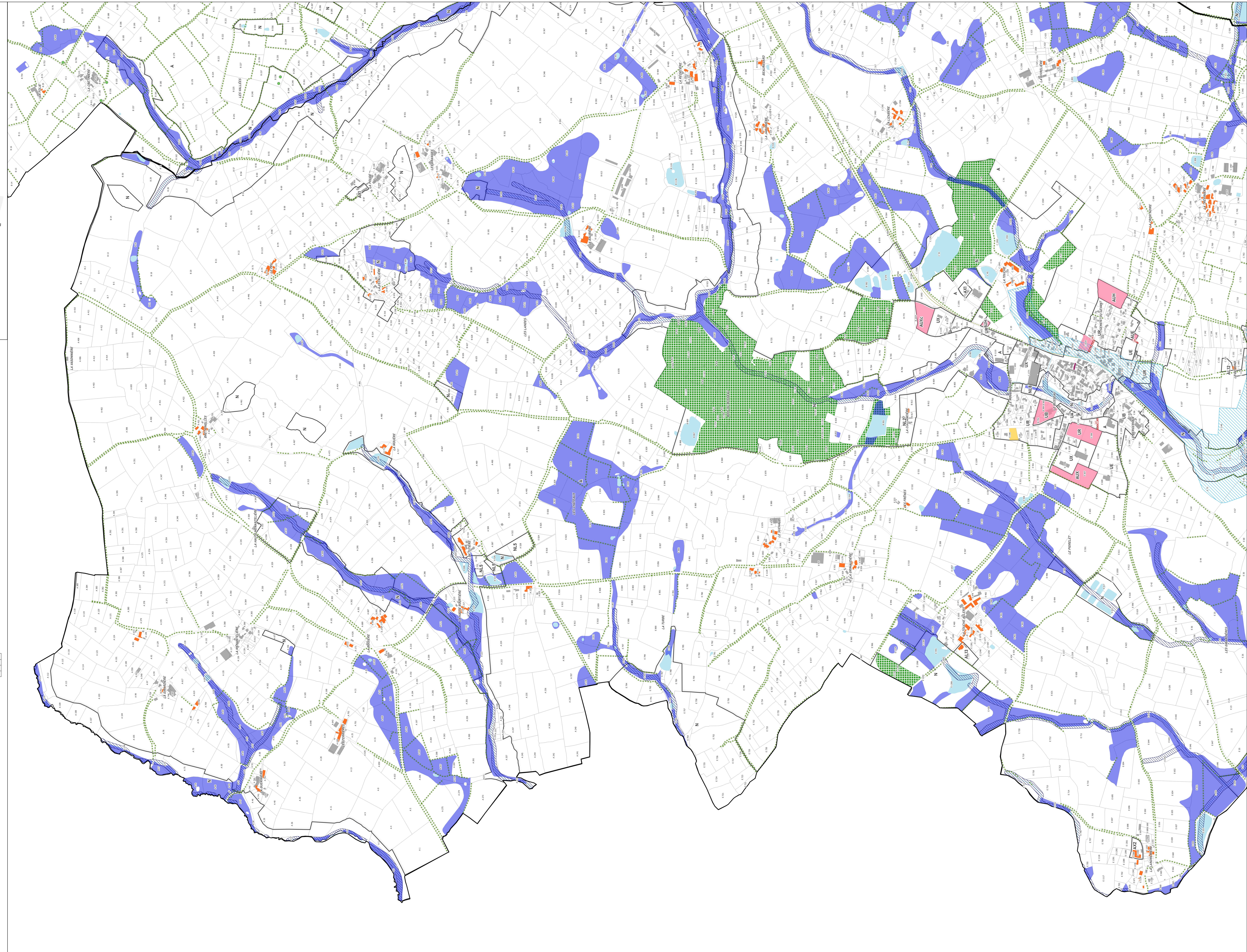


LÉGENDE		
	Limites communales	
	Limites des zones	
UA	Nom de zones	
	Routes principales et secondaires	
	Réseau hydrographique	
	Surface en eau	
Autres prescriptions		
	Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles	
	OAP Densités	
	Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU	
	Périmètre commercial à préserver	
	Périmètre délimité des abords	
Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU		
	Boisements	
	Arbre remarquable	
	Éléments de patrimoine	
	Hales	
	Alignement d'arbres	
	Murets	
Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU		
	Zones humides	
	Abords des cours d'eau	
Risques et contraintes		
	Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)	
	Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)	
	Zone non aedificandi	
	Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du CU	
	Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du CU	
Emplacements réservés		
	Emplacement réservés	

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
29	Création d'un accès viticole pour le lotissement	267	Commune du Buisseau
27	Création d'une lassoie piétonne	380	Commune du Buisseau
29	Création d'une lassoie piétonne	74	Commune du Buisseau



UA : Centre-bourgs historiques
 UAP : Centre-bourgs historiques patrimoniaux
 UAJ : Espaces verts paysagers à préserver
 UB : Tissus de faubourgs
 UBJ : Espaces verts paysagers à préserver
 UR : Zone résidentielle récente
 URJ : Espaces verts paysagers à préserver
 UE : Zone d'équipement
 UX : Zone économique
 UXA : ZACOM de l'Avenir
 UXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
 AUJ : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
 AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
 AUKA : ZACOM de l'Avenir
 AUC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 A : Zone agricole
 AP : Zone agricole protégée
 AL, AR, AS, AX, STECAL en zone agricole
 N : Zone naturelle
 NP : Zone naturelle protégée
 NL, NX : STECAL en zone naturelle